

Intégrer le tir à l'arc à cheval dans son centre équestre

Guillaume Boyrie

Mardi 18 Novembre 2025 (34)

ou

Lundi 19 Janvier 2026 (31)

Poney Club de Mudaison, Rd 106 E1, 34130 Mudaison

Centre équestre Le Poney Bleu, Montgay, 31560 Nailloux

Prérequis

Avoir une licence fédérale en cours de validité

Être titulaire d'un diplôme d'enseignant ou d'animateur de l'article L.212-1 au code du sport

Le public visé est les enseignants d'équitation et les dirigeants de structures équestres souhaitant intégrer le tir à l'arc à cheval dans leur structure

Objectifs

Être capable d'organiser une animation tir à l'arc à cheval en sécurité au sein de sa structure.

Durée

1 journée

7 heures de formation

Intervenants

Guillaume Boyrie

Expert fédéral Tir à l'Arc à Cheval

BEES 1° (option CCE) et ATE

Méthode pédagogique mobilisée

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques, échanges et mises en situation (techniques et pédagogiques).

Programme de la formation

Présentation discipline et matériel spécifique (coût)

Découverte règlement indice 3

Maniement arcs et flèches à pied

Maniement arcs et flèches à cheval en mouvement

Dates et lieux de formation

18/11/25 9h à 12h30 – 13h30 à 17h, Poney Club de Mudaison, Rd 106 E1,
34130 Mudaison

ou

19/01/26 9h à 12h30 – 13h30 à 17h, Centre équestre Le Poney Bleu, Montgay,
31560 Nailloux

Modalités d'évaluation et de suivi de la formation

Feuilles d'émargement

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par le formateur par le biais d'échanges et de questions /réponses

Évaluation de la satisfaction à chaud en fin de formation sous forme de questionnaire

Attestation de réalisation de la formation

Modalités d'inscription et délais d'accès

Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne : pré – inscription (lien renvoyant au fichier)

Pour valider votre pré-inscription un paiement de 25€ est demandé

Nombre de places : 7 à 10

Délai d'inscription : 15 jours avant la formation : 03/11/25 dans le 34; 05/01/26 dans le 31

Matériel requis

Temps en salle : Tenue décontractée, prise de notes.

Temps à cheval : Tenue adaptée à la pratique de l'équitation + Casque

Tarifs

De 182 € net de taxes pour 1 journée de formation avec location de la cavalerie (hors hébergement, restauration),

- Financement Vivéa : pour les dirigeants de structures équestres et les conjoints collaborateurs. 182 € (prise en charge 100% par Vivéa)

- Financement Ocapiat : pour les salariés. 182 € (prise en charge de 50% des frais pédagogiques soit $182/2 = 91$ € soit un reste à charge de 91 €

La demande de prise en charge doit être déposée sur votre espace OCAPIAT avant le début de la formation.

- AGEFICE : pour les chefs d'exploitation non agricole. 182 €, possibilités de financement selon votre contribution CFP.

Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation.

- FIF PL : pour les indépendants. 182 €, possibilités de financement selon votre contribution CFP.

Demande de prise en charge à transmettre à FIF PL 15 jours avant le début de la formation.

- Autofinancement : 182 €, versement d'un acompte de 30%

Pour tout autre demande contacter le CREO formation

Indicateurs de résultats

En 2025 le taux de satisfaction est de 8,8/10, pour la formation dans le 34 et est recommandée à 8,8/10 pour 9 participants.

Le taux de satisfaction global est de 9,3/10 pour les formations 2024 – 2025 et le taux de recommandation des formations de 9/10.

Coordonnées CREO formation

Rachel Almeras

Mail : rachel.almeras@creoccitanie.fr

Téléphone : 0978230939 ou 0626807133

Handicap

Au moment de votre inscription, prenez contact avec le CREO par téléphone ou mail, afin de prévoir les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour plus d'informations contacter le référent handicap :

Rachel Almeras

Mail : rachel.almeras@creoccitanie.fr

0978230939 ou 0626807133

Informations complémentaires sur le site internet : <https://www.equitation-occitanie.fr/category-formations/formation-professionnelle-continue>

Formation créée le 19/09/25. Dernière mise à jour le 12/12/2025